



GUERN ACTUS

N° 044

Novembre 2016

Mairie de GUERN – 4 Rue de la Vallée – 56310 GUERN

Téléphone : 02 97 27 70 08 ou 09 60 37 77 49 – Fax : 02 97 27 70 26

Site Internet : <http://guern.free.fr/> - Adresse courriel : guern@wanadoo.fr

ÉDITORIAL

Novembre s'est ouvert comme chaque année sur ce moment de recueillement intense pour nos disparus, parents ou amis. Les cérémonies du 11 novembre, dont le programme est précisé ci-après, sont aussi un instant particulier de ce souvenir de nos disparus des diverses guerres du 20^{ème} siècle. Chacun est invité à s'y associer. L'activité municipale de l'exercice 2016 se poursuivra d'ici les fêtes de Noël par le chantier de démolition du bâtiment « La Ruche », courant novembre, pour faire place à la construction de la nouvelle structure dès février 2017. Les appels d'offres correspondant seront lancés début décembre et les entreprises retenues dès le début de janvier. Les entreprises locales intéressées par ces travaux importants sont invitées à se manifester en temps et en heure.

L'autre opération importante de ce début année 2017, sera le recensement général de la population communale. Crucial pour nos dotations financières, mais aussi pour de nombreux calculs, nul ne doit donc passer entre les mailles tressées par nos 3 agents recenseurs (le recensement est une obligation légale), recrutés spécifiquement à cet effet. Leur identité sera communiquée d'ici la fin de l'année. Cette opération sera pilotée par Jean-Pierre MARTIN, 1^{er} Adjoint et Armand Le Goff, conseiller.

Les habitants de Quelven vont être approchés individuellement par un membre du cabinet d'étude de l'opération d'assainissement collectif. Une réunion publique sera proposée afin de préciser à chacun le contour de cette vaste opération et ses conséquences. La date sera précisée ultérieurement et les invitations individuelles déposées dans les boîtes à lettres.

Dans cette attente, je souhaite à tous de bons préparatifs des fêtes de fin d'année.

INSCRIPTION SUR LES LISTES

ELECTORALES

A l'approche des élections présidentielles, les dimanche 23 avril et 7 mai 2017, la nouvelle campagne d'inscription sur les listes électorales est en cours.

Venez en mairie vous inscrire, munis de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, avant le 31 décembre 2016.

PROGRAMMATION EVENEMENTIELLE

NOVEMBRE :

Dimanche 20 – Fest Dé du Club des retraités

Samedi 26 – Raclette Les Korrigans

DECEMBRE :

Samedi 3 – Bœuf Bourguignon des Sapeurs
Pompier (téléthon)

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Vous êtes tous conviés à la commémoration du 11 novembre qui se déroulera ainsi :

11H30 – Rassemblement cour de la Mairie,

11H45 – Dépôt de gerbes au monument aux morts,

12H00 – Vin d'honneur au Guernate.

DEMANDE DE SUBVENTION 2017

Les demandes de subventions 2017 pour les associations, étaient à déposer en mairie pour le 31/10/2016. Pour celles qui ont oublié cette échéance, un délai supplémentaire d'un mois est octroyé. Fournir un bilan et un RIB.

Des imprimés de demande sont à retirer en mairie.

LOTISSEMENT LES HAUTS DE

BELLEVUE

Le conseil municipal a décidé de reconduire l'offre promotionnelle de **10€/m² HT** les lots du lotissement **jusqu'au 31 décembre 2016**. Renseignements en mairie.

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque accueillera les manifestations suivantes, ouvertes à tous :

- Du 15 novembre au 10 décembre : Exposition «Une forêt, des animaux»*, thème d'étude de l'école des Korrigans.
- Du 15 au 26 novembre : Atelier de fabrication de calendrier de l'avent aux heures d'ouverture de la médiathèque.
- Du 6 au 10 décembre : atelier déco de Noël pour la médiathèque.
- Le vendredi 16 et samedi 17 : projections de court métrage (la fête du court)

*Prêt de la médiathèque départementale du Morbihan

MEDECIN

Il est désormais possible de prendre un rendez-vous chez le Docteur DIMA, soit au cabinet de Guern ou à Malguénac, par internet en se connectant au site :

<https://www.doctolib.fr/>

Un rappel par SMS est expédié la veille du RDV.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Suite à plusieurs plaintes de riverains, nous rappelons aux automobilistes que dans les lieux-dits (regroupements d'habitation) la vitesse de circulation doit être réduite, pour prévenir un éventuel danger, d'autant plus que les riverains n'ont pas toujours une bonne visibilité pour sortir de chez eux, notamment à St Yves et la Croix Marguerite.

PASSAGE D'ENCRE

Nombreux visiteurs au moulin de Quilio pour les dernières Journées européennes du patrimoine (JEP, 17-18 septembre 2016), pendant lesquelles s'est tenue une exposition de photographies du moulin et des tissages d'architecture de Simone Prouvé.

Christiane Tricoit (Passage d'encre) continue par ailleurs d'animer un atelier de chant et de lecture le mercredi à la Résidence de la Sarre (MAPA) dans une ambiance très conviviale.

Passage d'encre éd. - Moulin de Quilio - 56310 Guern -

Tél : 02 97 27 35 83 - passagedencre@orange.fr

- www.inks-passagedencre.fr

AMICALE LAÏQUE

Samedi 10 décembre : Bouillie de millet à la cantine municipale.

Le samedi 26 novembre un repas raclette est organisé à la salle polyvalente à partir de 19H.

POMPIER - TÉLÉTHON

2016 se termine et dans les prochaines semaines les Sapeurs-Pompiers vous proposeront leurs calendriers sur la commune. Ils seront en binôme et en tenue lors de leur passage.

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Guern se mobilise **Samedi 3 Décembre 2016** pour le **TELETHON!!!!**

Bœuf Bourguignon à emporter, vente de tickets dans les commerces de Guern jusqu'au 26 Novembre 2016, (7€ la part), l'intégralité des fonds sera reversé à l'AFM. Les Sapeurs-Pompiers de GUERN vous remercient d'avance.

MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Plus d'info: www.prevention-maison.fr
Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) - www.inpes.sante.fr

OPAH

Réhabilitation de l'habitat : obtenez une aide financière. Vous avez un projet de rénovation énergétique dans votre logement âgé de 15 ans et plus ? Sous conditions de ressources, l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) de Pontivy Communauté vous permet d'obtenir des subventions pour le réaliser. Il n'est pas trop tard pour déposer un dossier : ne tardez pas pour vous renseigner ! A ce jour sur Guern, 27 dossiers de réhabilitation ont été aidés.

Renseignements lors des permanences :

- Pontivy : les lundis de 15H à 18H (siège de Pontivy Communauté)

INFO ENERGIE

L'Espace Info-Energie est un service neutre et indépendant qui apporte un conseil gratuit et personnalisé aux particuliers, sur toute question liée aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables dans l'habitat. Porté par le Pays de Pontivy, il est intégralement financé par l'ADEME et la Région Bretagne.

Un conseiller EIE est ainsi à votre disposition, sur le territoire, pour étudier ensemble vos projets de construction ou de rénovation, pour vous accompagner dans le changement de votre mode de chauffage ou l'installation d'un système de production d'énergie renouvelable, ou bien, plus simplement, afin d'analyser vos consommations énergétiques et voir avec vous par quels gestes et actions du quotidien vous pouvez diminuer vos factures. Le conseiller EIE est spécialiste des aides financières (Eco PTZ, Crédit d'impôt, CEE...) qui vous permettent de diminuer le coût de vos investissements en matière d'économie d'énergie.

Le conseiller EIE peut répondre à vos interrogations du lundi au vendredi :

Tél : 0805 203 205 ou 02 97 27 95 39

Sur rendez-vous, de 9H00 à 17H30

Pays de Pontivy (1 rue Henri Dunant à Pontivy) lors des semaines impaires et, les semaines paires.

CLUB DES RETRAITÉS

- Dimanche 20 novembre : Fest dé à la Salle Polyvalente

- Jeudi 24 novembre : Repas de fin d'année (s'inscrire auprès de vos délégués de quartier avant le 15 novembre.)

L'assemblée générale du Club se tiendra lors du repas du 26 janvier 2017 à la salle polyvalente. Le Club cherche de nouveaux candidats pour la constitution du bureau dont la présidence. Toute candidature est la bienvenue. (Prendre contact avec Germaine Bolé).

AMPOULES LED

2 millions d'ampoules distribuées :

En 2016, MesAmpoulesGratuites.fr voit le jour. Les particuliers peuvent désormais bénéficier d'un bon plan inédit : recevoir gratuitement chez eux 10 ampoules à LED. Cela représente pour le particulier 1400€ d'économies !

Depuis la loi pour la transition énergétique et la croissance verte, le montant de cette subvention varie en fonction de critères de revenus définis par l'administration. Un ménage sur 2 peut bénéficier d'ampoules totalement subventionnées et donc gratuites. En fonction de vos ressources le prix du pack de 10 ampoules est de 0€ ou 34,99€. L'installation de ces ampoules permet une économie de 100€ sur la facture d'éclairage annuelle.

Selon un rapport de l'ADEME, l'éclairage représente actuellement 12% des consommations électriques d'un logement (hors chauffage et eau chaude). L'apparition des lampes halogènes, puis fluo-compactes, ont suscité de nombreuses critiques (temps d'allumage, rayonnement ultraviolet (UV), présence de mercure, lumière bleue etc.).

Une ampoule LED consomme 80% d'électricité en moins qu'une ampoule à incandescence.

Plus d'info : <https://www.mesampoulesgratuites.fr/>

- Rohan : les 3^{ème} vendredis du mois de 9H30 à 12H30 (Mairie),

- Cléguérec : les 3^{ème} vendredis du mois de 14H à 17H (Mairie).

Contact : SOLiHA Morbihan - 02 97 40 96 96

VEGETALISATION DES MURS

Et si on végétalisait nos murs et nos trottoirs ?

A compter du 1er janvier 2017, les communes ne pourront plus utiliser de pesticides chimiques de synthèse sur le trottoir et les espaces verts (loi Labbé de 2015). Pour respecter cet enjeu, de nouveaux modes de gestion sont à mettre en place. La végétalisation des fonds de trottoirs est une solution pour la jonction entre le trottoir et les murs des habitations qui représente un linéaire très important et fortement consommateur de main d'œuvre pour assurer le désherbage.

Végétaliser sa façade, c'est embellir sa rue en y apportant couleurs, senteurs, fraîcheur, tout en procurant bien-être à tous.

Cette opération présente plusieurs avantages :

- des avantages esthétiques :

Participer à l'embellissement de sa façade, c'est se faire plaisir mais aussi participer à l'embellissement de sa rue pour le bien-être et le plaisir de tous. Ainsi des couleurs apparaîtront au fil des saisons, égayant les rues souvent bien trop minérales.

- des avantages sociaux :

En jardinant sur le trottoir, on s'expose aux regards et éveille la curiosité des passants et des voisins, créant ainsi du lien avec son entourage. Des conseils, des échanges, des trocs peuvent s'instaurer, permettant ainsi l'enrichissement des parterres. Ce mini-jardin de trottoir présente en plus l'avantage de pouvoir être entretenu par le voisinage lorsque l'on doit s'absenter.

- des avantages écologiques :

L'installation des végétaux en pied de mur produit un micro habitat, accueillant les insectes pollinisateurs et phytophages, mais aussi les prédateurs qu'ils soient insectes, oiseaux, lézards... Tout un cortège d'animaux faisant leur retour en ville et assurant l'équilibre du jardin, un véritable plaisir pour le jardinier observateur. Les végétaux, particulièrement les plantes grimpantes (chèvrefeuille, clématite et jasmin), assurent une protection pour les murs, tant au niveau des tags, que des pluies battantes.

Pour végétaliser votre pied de mur sur le domaine public, vous devez impérativement demander l'autorisation à votre municipalité. Et bien entendu, vous vous engagez à respecter le cahier des charges et à ne pas utiliser de désherbants et autres produits chimiques de synthèse.

Le livret Végétalisons nos murs et nos trottoirs pourra vous aider dans le choix des végétaux, le type d'ambiance, l'entretien des végétaux... Il est téléchargeable sur www.jardineraunaturel.org ou en vente 1 € à la MCE.

Article rédigé par la MCE Maison de la consommation et de l'environnement – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

ANFR

Depuis le 17 janvier 2012 les 3 opérateurs de téléphonie mobile (Orange, Bouygues télécom, Sfr) ont obtenu une autorisation d'utilisation de fréquence radioélectriques qui leur permettent de déployer un réseau internet à très haut débit de 4^{ème} génération (4G). L'utilisation d'internet en mobilité (smartphone, tablette) s'est considérablement développée ces dernières années. Cette croissance se traduit par une multiplication conséquente du trafic sur les réseaux mobiles qui menace, à terme, de les saturer. La 4G offre un accès fluide à internet en mobilité grâce à des débits importants. Elle apporte des capacités supplémentaires indispensables pour continuer à bénéficier des services de l'internet mobile et développer de nouveaux usages.

Le déploiement de la 4G peut s'accompagner d'interférences avec la TNT. Les personnes disposant d'un abonnement ADSL, d'une réception TV par satellite (parabole), par câble ou fibre optique ne sont pas concernées par ces perturbations. Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous constatez depuis peu des difficultés de réception de la TNT, vous pouvez bénéficier d'un dispositif d'assistance et d'intervention mis en place par l'ANFR (AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES) et les opérateurs de téléphonie mobile concernés.

Si vous dépendez d'une antenne râteau, vous pouvez appeler le 0970 818 818 du lundi au vendredi 8H à 19H (prix d'un appel non surtaxé)

L'appel va permettre d'établir un diagnostic. Le téléopérateur va vérifier si les difficultés de réception TNT sont liées à la mise en service d'une antenne 4G. Si c'est le cas le téléopérateur sera rappelé par un antenniste mandaté par les opérateurs mobiles pour une prise de rendez-vous. Pour rétablir une bonne réception de la télévision, il faudra le plus souvent ajouter un filtre au niveau de l'antenne râteau. Cette intervention est entièrement financée par les opérateurs mobiles et gratuite.

Plus d'info : www.recevoirlatnt.fr

LA POSTE DE GUERN

La Poste (tél. : 02 97 27 71 30) est ouverte du mardi au vendredi de 9H15 à 12H, ainsi que les samedis suivants :

- Samedi 12 et 26 novembre.
- Samedi 10 et 24 décembre.

PROCHAINES PUBLICATIONS

Guern Actus n° 045 : MARS 2017.

Directeur de la publication : Joseph Le Bouëdec – Maire – Mairie de GUERN – 4 Rue de la Vallée – 56310 GUERN – Téléphone : 02 97 27 70 08 – courriel : guern@orange.fr